FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 modifiée

FDS n° : F-60044

Xerox® Everyday™ Ink - Magenta

Date d'émission 2015-02-20 **Date de révision** 2022-01-20 **Version** 2

Version européenne seulement

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit Xerox® Everyday™ Ink pour HP PageWide Pro 452, HP PageWide Pro 477 MFP, HP PageWide Pro 552, HP PageWide Pro 577, HP PageWide Pro 577 MFP, Managed P55250, P57750, HP PageWide Enterprise Color 556, Flow MFP 586, Managed E55650, E58650, HP Officejet Pro X451, HP Officejet Pro X551, HP Officejet Pro X476 MFP, HP Officejet Pro X576 MFP, HP Officejet Enterprise Color X555 MFP, HP Officejet Enterprise Color X585 MFP, HP PageWide 352, HP PageWide 377, HP PageWide Pro 477, HP Pagewide Pro 750, HP PageWide Pro 772, HP PageWide Pro 777, HP PageWide Pro Color 755, HP PageWide Pro Color 774 MFP, HP PageWide Pro Color 779 MFP, HP PageWide Pro Managed P77760 MFP

Référence 006R04213, 006R04217, 006R04220, 006R04597, 006R04600, 006R04604, 006R04609

Couleur Magenta

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Imprimante à jet d' encre

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Xerox France
33 rue des Vanesses CS
30026 Villepinte
95926 Roissy Charles de Gaulle Cedex

Pour plus d'informations, contacter

Personne à contacter Quality, Sécurity & Environment Director

Téléphone +33 01 55 85 67 81

Adresse e-mail ehs-europe@xerox.com

Pour le document le plus récent https://safetysheets.business.xerox.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

O.R.F.I.L.A. (Centre Antipoisons) : Tèl: 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 1272/2008

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s) Aucune mesure requise
Mention d'avertissement Aucun(e)

Mentions de danger Aucune mesure requise
Conseils de prudence Aucune mesure requise

2.3 Autres dangers

Pas PBT selon REACH annexe XIII

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	Numéro CAS	No.-CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Eau	50-90	7732-18-5	231-791-2	--	--	--
2,2-(Ethylènedioxy)diéthanol	0.1-9	112-27-6	203-953-2	--	--	--
Glycol, polyethylene, 1,2,3-propanetriyl ether	0.1-9	31694-55-0	500-075-4	--	--	--
1-(2-Hydroxyethyl)-2-pyrrolidinone	0.1-9	3445-11-2	222-359-4	--	--	--
Pigment rouge	0.1-5	Propriétaire	Répertorié	--	--	01-2119456804-33-0008

Remarque
"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.
Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.
Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Contact oculaire Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
Contact avec la peau Laver à l'eau chaude et au savon
Inhalation Amener la victime à l'air libre, Si les symptômes persistent, consulter un médecin
Ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau, Consulter un médecin si nécessaire

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toxicité aiguë
Yeux En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation
Peau Peut provoquer une irritation
Inhalation Peut provoquer une irritation des voies respiratoires
Ingestion Aucun effet connu
Effets chroniques
Toxicité chronique Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation
Symptômes principaux Peut provoquer une irritation des yeux et de la peau

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Traiter les symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau, Mousse, Dioxyde de carbone (CO_2)

Moyens d'extinction appropriés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) en particulier

Produits de combustion dangereux
Aucune information disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Autres informations

Point d'éclair Indéterminé(e)(s)

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure

Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte, Empêcher le produit de pénétrer les égouts

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune information disponible

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Mettre en place une ventilation adaptée, Eviter la formation de vapeurs, brouillards ou aérosols

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé, Conserver hors de la portée des enfants

7.3 Utilisations finales particulières

Imprimante à jet d' encre

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Mesures de protection individuelle, telles que l' emploi dĕquipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
Protection des mains	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.
Protection de la peau et du corps	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
Protection respiratoire	Utiliser uniquement avec une ventilation adaptée.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Opaque	**Odeur**	Léger/légère
État physique	Liquide	**Couleur**	Magenta

Point d'éclair	Indéterminé(e)(s)
Point de fusion / congélation	Sans objet
Point/intervalle d'ébullition	Indéterminé(e)(s)
Point de ramollissement	Sans objet
Taux d'évaporation	Aucune information disponible
Inflammabilité	Ininflammable
Limites d'inflammation dans l'air	Aucune information disponible

Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune information disponible
Densité de vapeur	Aucune information disponible
Densité	Aucune information disponible
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible
Température de décomposition	Indéterminé(e)(s)
Viscosité	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Non-explosif
Propriétés comburantes	Sans objet

9.2 Autres informations

Aucun(e)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
Polymérisation dangereuse	Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

10.4 Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions normales d'utilisation

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Informations sur le produit Aucune information n'est disponible quant à la toxicité aiguë de ce produit.

DL50 par voie orale Indéterminé(e)(s)
DL50, voie cutanée Indéterminé(e)(s)

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
2,2-(Ethylènedioxy)diéthanol	17 g/kg (Rat)	20 mL/kg (Rabbit)	3.9 mg/L (Rat) 4 h
Pigment rouge	23 g/kg (Rat)	3 g/kg (Rabbit)	

Toxicité chronique

Cancérogénicité Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain

Autres effets toxiques

Sensibilisation Non sensibilisant
Effets sur certains organes cibles Aucune information disponible

Danger par aspiration Aucune information disponible

Informations sur d'autres dangers

Propriétés de perturbation endocrinienne Aucune information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles au niveau du produit

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas PBT selon REACH annexe XIII

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Aucune information disponible

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Considérations relatives à l'élimination

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

Emballages contaminés Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

Code de déchets du CED 08 03 13

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 UN/ID No

Non réglementé

14.2 Nom d'expédition

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

14.7 Transport en vrac conformément à la convention MARPOL 73/8 et au Recueil IBC

Sans objet

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 1272/2008

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Sans objet

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2015-02-20
Date de révision 2022-01-20
Remarque sur la révision Référence 006R04597, 006R04600, 006R04604, 006R04609 ajouté
Numéro(s) de modèle HP Officejet Pro X451, X551; X476, X576 MFP, HP Officejet Enterprise Color X555, X585 MFP, HP PageWide 352, 377; Pro 452, 477, 552, 577; Managed P55250, HP PageWide Pro 750, 772, 777; Color 755; Color MFP 774, 779; Managed MFP P77760 ajouté(s)

Conseils supplémentaires
Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE

Nom chimique	Le Royaume Uni	Irlande	France	Allemagne	Les Pays-Bas
2,2-(Ethylènedioxy)diéthanol				AGW 1000 mg/m ^{3}	

Nom chimique	Belgique	Suisse	Autriche	Hongrie	République tchèque
2,2-(Ethylènedioxy)diéthanol		SS-B** TWA 1000 mg/m ^{3} STEL 2000 mg/m ^{3}			

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Roumanie
2,2-(Ethylènedioxy)diéthanol					STEL 163 ppm STEL 1000 mg/m ^{3} TWA 114 ppm TWA 700 mg/m ^{3}

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.